

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 20 mai à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER présidente, suite à la convocation adressée le mercredi 13 mai 2026 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 47**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 48**

**Étaient présents :** Rodrigue SIMEON, Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Nathalie HANICOT, Michel GENNEVIEVE, Bérengère MOREAU, Sylvie HARIVEL représentée par Patrick VANBECELAERE son suppléant, Jean- Yves BRECIN, Hélène REVERT, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Christophe LEMENNICIER, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Céline SORNIN-FEUILLET, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Yves PIET, Stéphanie URBAIN, Marie-Jeanne MADELINE, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Sandrine MARY, Cédric MARIE, Serge PIERRE, Delphine GUILBERT, Alexandre LEBASTARD, conseillers communautaires.

**Était absent excusé ayant donné un pouvoir :** Anthony JAN a donné pouvoir à Jérémie DESGUEE.

**Étaient absents excusés :** Christine SALMON, Frédéric ENEE.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Madame la présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Sandra LEMARCHAND a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## DELIBERATION 20260520-8 : CDV\_HABITAT\_POLITIQUE D'ABONDEMENTS DES AIDES DE L'ANAH

Dans le cadre de la politique intercommunale d'abondement des aides de l'ANAH à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs (délibération 20221123-11), 3 dossiers de demande de subvention sont proposés :

Nom-Prénom	Commune déléguée	Commune du logement	Propriétaire occupant /Propriétaire bailleur	Type de dossier	N°dossier/X dossiers prévus	Montant travaux HT	Montant Anah	Montant PBI selon délibération 20221123-11
CHAPELLE Julie	Caumont l'Eventé	Caumont sur Aure	Propriétaire occupant	Rénovation thermique	1 sur 30	42 013,00 €	34 000,00 €	500,00 €
RESTOUT Bernadette	Le Plessis-Grimoult	Les Monts d'Aunay	Propriétaire occupant	Adaptation du logement	1 sur 22	11 580,00 €	8 601,00 €	500,00 €
CHEVRIER BENOIT Alexandra	Aunay-sur-Odon	Les Monts d'Aunay	Propriétaire occupant	Rénovation thermique	2 sur 30	46 960,00 €	33 143,00 €	500,00 €

Les critères d'éligibilité et d'exécution de l'abondement de la Communauté de Communes reprennent les critères développés par l'ANAH. Ces dossiers ont obtenu une notification de subvention de l'ANAH.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'AUTORISER** le versement des aides de la communauté de communes cités ci-dessus
- **PRECISER** que les montants sont inscrits au budget principal 2026
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Sandra LEMARCHAND

La Présidente,  
Stéphanie LEBERRURIER

